



Après l'incendie



Un incendie changera votre vie de plusieurs manières. Savoir par où commencer et qui peut vous aider est important. Le service des incendies de l'Est Hawkesbury espère que vous trouverez ces informations utiles alors que vous retrouvez une vie normale.

À quoi s'attendre

Un incendie dans votre maison peut causer des dommages graves. Votre maison et de nombreux objets dans votre maison peuvent être gravement endommagés par les flammes, la chaleur, la fumée et l'eau.

Vous découvrirez que les objets non endommagés par le feu peuvent quand même être ruinés par la fumée et peuvent être détremés par l'eau utilisée pour éteindre le feu. Tout ce que vous souhaitez sauver ou réutiliser devra

Pour combattre le feu, les pompiers ont peut-être cassé des fenêtres et découpé des trous dans le toit. Cela ralentit la croissance du feu et élimine la fumée noire qui rend difficile la visibilité des pompiers. Ils ont peut-être découpé des trous dans vos murs pour s'assurer que le feu est complètement éteint et qu'il n'est pas caché dans les murs.

Il est important de comprendre le risque pour votre sécurité et toute votre santé même après que le feu soit éteint. La suie et l'eau sale laissées derrière peuvent contenir des éléments qui pourraient vous rendre malade. Faites très attention si vous entrez dans votre maison et si vous touchez des objets endommagés par le feu.



Si votre maison avait un système de gicleurs d'incendie, vous trouveriez peu de dommages causés par les flammes, la chaleur, la fumée et l'eau. Si vous prévoyez de reconstruire, c'est le moment de penser à installer des gicleurs. Apprenez-en plus sur les gicleurs d'incendie sur le site web de la Coalition des gicleurs d'incendie à domicile : www.homefiresprinklercanada.ca.



Que dois-je faire maintenant ?

🔪 | **Contactez votre agent d'assurance.**

Contactez immédiatement votre compagnie d'assurance et demandez-leur quoi faire en premier. Il existe des entreprises spécialisées dans le nettoyage et la restauration de vos objets personnels. Demandez à votre compagnie d'assurance des recommandations d'entreprises de confiance. Assurez-vous de savoir si vous ou votre compagnie d'assurance allez payer le nettoyage. Lorsque vous contactez l'entreprise, assurez-vous de demander un devis écrit.

Si vous n'avez pas d'assurance, votre famille et votre communauté pourraient vous aider à vous relever. Les organisations qui pourraient aider incluent :

- Croix-Rouge canadienne (CRC).
- Armée du Salut.
- Organisations religieuses.
- Agences publiques, telles que le département de la santé publique.
- Groupes communautaires.
- Bureau des services d'urgence provinciaux ou municipaux.
- Centres de conseil de crise à but non lucratif.

🔪 | **Prenez soin de vous et de votre famille.**

Contactez votre service local de secours en cas de catastrophe, comme la CRC ou l'Armée du Salut. Ils vous aideront à trouver de la nourriture, des vêtements, des médicaments et un endroit où rester. Vous avez un grand travail devant vous. Reposez-vous bien et demandez de l'aide. Ne tentez pas de tout faire seul.

🔪 | **Aidez vos animaux de compagnie.**

Si vous avez des animaux, trouvez-les et réconfortez-les. Les animaux effrayés réagissent souvent en mordant ou en grattant. Manipulez-les avec soin. Essayez de laisser vos animaux avec un membre de la famille, un ami ou un vétérinaire si vous visitez ou nettoyez votre maison endommagée. Garder vos animaux hors de la maison jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé les gardera en sécurité.

🔪 Sécurité et sûreté.

N'entrez pas dans votre maison ou appartement endommagé à moins que le service d'incendie ne déclare que c'est sûr.

Les pompiers s'assureront que les services publics (eau, électricité et gaz) sont sûrs à utiliser. S'ils ne le sont pas, les pompiers feront couper ou déconnecter vos services avant de partir. Ne tentez pas de les rallumer vous-même.

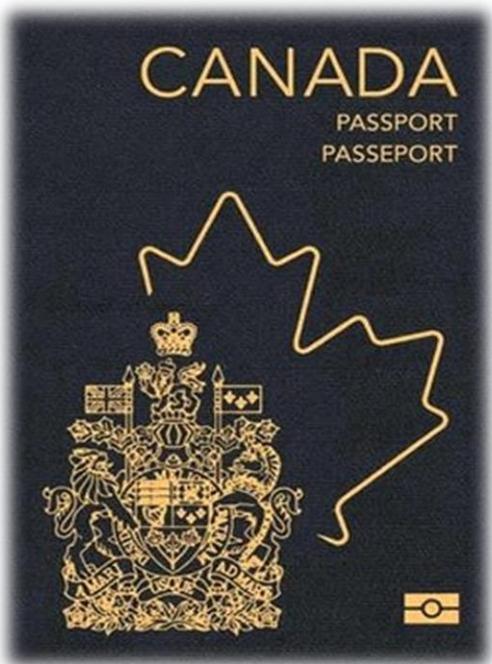
Contactez votre poste de police pour les informer que vous serez absent de chez vous. Dans certains cas, vous devrez peut-être barricader les fenêtres et les portes pour que personne ne puisse entrer.

🏠 Finances

Contactez votre propriétaire ou votre prêteur hypothécaire.

Contactez votre société de carte de crédit pour signaler les cartes de crédit perdues dans l'incendie.

Conservez tous vos reçus pour tout argent que vous dépensez. Les reçus peuvent être nécessaires plus tard par la compagnie d'assurance, et vous en aurez besoin pour prouver les pertes déclarées sur votre déclaration de revenus.



Liste de contrôle pour les prochaines étapes après un incendie

- Contactez votre service local de secours en cas de catastrophe, tel que la Croix-Rouge canadienne. Ils vous aideront à trouver de la nourriture, des vêtements, des médicaments et un endroit où rester.
- Si vous avez une assurance, contactez votre compagnie d'assurance.
 - Demandez ce que vous devez faire pour sécuriser votre maison en attendant qu'elle soit réparée.
 - Demandez à qui vous devez parler pour nettoyer votre maison.
- Si vous n'êtes pas assuré, essayez de contacter des groupes communautaires pour obtenir de l'aide et de l'assistance.
- Vérifiez auprès du service des incendies pour vous assurer que votre maison est sûre à entrer. Soyez très prudent lorsque vous allez à l'intérieur. Les sols et les murs peuvent ne pas être aussi sûrs qu'ils en ont l'air.
- Contactez votre propriétaire ou votre société de prêt hypothécaire pour signaler l'incendie.
- Essayez de retrouver des documents et des dossiers précieux.
- Si vous quittez votre maison, appelez le département de police local pour les informer que les lieux seront vacants.
- Commencez à conserver les reçus pour tout argent que vous dépensez en rapport avec la perte due à l'incendie. Les reçus peuvent être nécessaires plus tard par la compagnie d'assurance et pour prouver les pertes déclarées sur votre déclaration de revenus.
- Vérifiez auprès d'un comptable ou de l'ARC concernant les prestations spéciales pour les personnes en cours de récupération après une perte due à un incendie.

Informations importantes

Date de l'incendie : _____

Heure de l'incendie : _____

Lieu de l'incendie : _____

Nom des services d'incendie : _____

Adresse des services d'incendie : _____

Numéro de téléphone des services d'incendie

non urgent : _____

Numéro du rapport d'incident d'incendie : _____

Officier des pompiers ou enquêteur incendie : _____

Compagnie d'assurance : _____

Numéro de téléphone de la compagnie d'assurance : _____

Numéro de police d'assurance : _____

Numéro d'identification du véhicule (NIV) pour les voitures, camions et motos
détruits :



Township of East Hawkesbury | Canton de Hawkesbury Est

5151 County Rd 14, P.O. Box 340

St-Eugene, On, K0B 1P0